

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 07-9498 / 101476
SRO-Kundig SA Arts graphiques et communications, 1214 Vernier
Heidelberg 8 couleurs et Heidelberg 5 couleurs + vernis
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
28.01.2007–27.01.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-9508 / 102100
Airnet Jemada Import SA, 1052 Mont-sur-Lausanne
nettoyage industriel de ventilation pour restaurants, hôtels, hôpitaux, EMS,
écoles, etc. sur tout le territoire suisse
besoins spéciaux de consommation
6 H
25.02.2007–24.02.2010 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (Art. 17 LTr)

- 07-9499 / 101145
HGT, Branch of Richemont International SA, 2416 Les Brenets
Usinage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H
25.01.2007–24.01.2010 (Nouveau permis)
- 07-9500 / 110649
Dachser Expédition SA, 1033 Cheseaux-Lausanne
dépot, disposition
besoins spéciaux de consommation
6 H
21.06.2006–20.06.2009 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 07-9473 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Réception du lait
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
33 H, 7 F
01.09.2005–31.12.2008 (Nouveau permis)

- 07-9474 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Yoghourt
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
68 H, 15 F
01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

- 07-9475 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Dessert
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
44 H, 9 F
01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

- 07-9476 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Epicerie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H, 6 F
01.09.2005–31.12.2008 (Nouveau permis)

- 07-9477 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Fromages frais
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H, 11 F
01.09.2005–31.12.2008 (Nouveau permis)

- 07-9478 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Logistique fromages (Friwilog)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 10 F
01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

- 07-9479 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Production stériles
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
72 H, 18 F
01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

- 07-9480 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Laboratoire
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 4 F
01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

- 07-9481 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Logistique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
65 H, 15 F
01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour)
et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 06-9146 / 101785
W. Gassmann AG, 2504 Biel/Bienne
prépresse – impression rotative – expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H, 16 F
14.01.2007–13.01.2010 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 07-9504 / 102088
Covance Central Laboratory Services SA, 1217 Meyrin
laboratoire d'analyse
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H, 8 F
04.02.2007–03.02.2010 (Renouvellement)
- 07-9506 / 100866
GISA, 1920 Martigny
atelier de galvanisation
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
11.02.2007–10.02.2010 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- Autorisation globale pour travail de nuit des apprentis dans l'hôtellerie et la restauration

L'entier du territoire du canton de Berne

(Spécialist/e en restauration, employé(e) en restauration, cuisinier/cuisinière, employé/e en cuisine)

01.02.2007 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance 5 relative à la Loi sur le travail sur les dispositions spéciales de protection des jeunes travailleurs (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

30 janvier 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail